

N/REF : 31/12/2024 10H33 C:005046 I:02786

V/Email reçu le Mardi 31/12/2024 a 10H33

SELON DEVIS N°

**ESH LES AJONCS
POUR MANDAT AIGUILLON CONSTRUC
18 BOULEVARD DE LA RESISTANCE
56000 VANNES**

IMMEUBLE : 28 REDON
28 RUE DE REDON
35000 RENNES

Rennes, le 27 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 28 REDON - EHPAD - M. HERMIL 02 99 31 27 30

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4120108 du 31/12/2024 d un montant de
793.85 € TTC

Donneur d'ordre : M. HERMIL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 02/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.
COUPURE EAU.
REPLACEMENT SECTION CUIVRE DN 22 (2M).
REMISE EN EAU.
CONTROLE ÉTANCHÉITÉ.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.
NETTOYAGE CHANTIER.

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	721,69	721,69
	TOTAL H.T.		721,69
	T.V.A. a 10,00%		72,16
	TOTAL T.T.C.En EURO		793,85

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.